

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce sixième jour de février 2019 (06/02/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Robert Tessier Micheline Demers
Gaétan Beauchesne Serge Trudel
Est absente : Lucie Geoffrion.

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2019-02-016 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Serge Trudel
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019.
4. Présentation des comptes.
5. Demande d'appui de la municipalité d'Hérouxville.
6. Cour du Québec – Demande introductive d'instance.
7. Rapport de la RIVSTM – Activités année 2018.
8. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
9. Offre de service – Groupe Environnex.
10. Dépôt d'un projet dans le cadre du programme FDT.
11. Dossier Hébergement de la Montagne – mandater un avocat.
12. Varia
 - a. Ristourne MMQ.
13. Période des questions.
14. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019

Il est proposé Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-018 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2019 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu que des comptes au montant 98 313.82\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds

ou crédits nécessaires de l'ordre de 98 313.82\$ sont disponible en

date du 06 février 2019
Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2019-02-019 Demande d'appui de la municipalité
d'Hérouxville

Opposition à l'enregistrement des armes à feu.

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;
CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;
CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;
CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;
CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;
CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple).

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Robert Tessier appuyé par Serge Trudel et résolu que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac;

- appuie la Municipalité de Hérouxville dans sa démarche (résolution numéro 2019-01-14) auprès du gouvernement du Québec, lui demandant de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu;
- exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
- demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;
- souhaite le décret d'un moratoire en attendant l'abolition de la loi actuelle.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée de Laviolette-Saint-Maurice, à la MRC de Mékinac et à la Fédération des municipalités du Québec.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-020 Cour du Québec – Demande introductive d'instance

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande introductive d'instance déposée par Isabelle Dufour et Marie-Christine Bilodeau et portant le numéro de cause 410-22-002249-196;

ATTENDU que cette demande concerne les résidences sises aux 1515 et 1525, chemin du Val-Mékinac.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu de transférer cette demande introductive d'instance à La Mutuelle des municipalités du Québec afin de représenter les intérêts de la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-021 Rapport de la RIVSTM – Activités 2018

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Micheline Demers et résolu d'accepter le rapport sur les activités de l'année 2018 du S.S.I. de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-022 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de janvier 2019.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-023 Offre de service – Groupe Environnex

ATTENDU l'offre de service #D50440053 de Groupe Environnex pour les prélèvements d'eau potable;

ATTENDU que cette offre est au montant de 2 894\$ pour la période du 10 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Serge Trudel et résolu d'accepter cette offre de service.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-024 Dépôt d'un projet dans le cadre du programme FTD

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- déposer un projet dans le cadre du programme FTD (Fond de développement du territoire);
- d'autoriser Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole avec la MRC Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2019-02-025 Dossier Hébergement de la Montagne –
mandater un avocat.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- mandater Myriam Asselin, avocate de la firme Tremblay, Bois, Migneault Lemay;
- le mandat de Me Asselin est de faire l'étude du dossier, à savoir si Hébergement de la Montagne bénéficie ou non de droits acquis;
- suite à ces recommandations la municipalité décidera s'il y aura poursuite contre Hébergement de la Montagne.

-Adoptée-

À déposer au conseil – Ristourne au montant de 1 460\$ de la
Mutuelle des municipalités du Québec accordé à la municipalité.

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé
par Robert Tessier. Il est 19 heures 08.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »